

Le Journal de la Veyle



Janvier
2008
numéro 5

Sommaire

LA PETITE VEYLE reméandrée en amont
du Moulin de Geai ➤ p 2-3

PAROLES DE PECHEUR
interview de Claude Rabuel ➤ p 3

MAE Mesures Agro-Environnementales
➤ p 4-5

**ACTIONS DE RESTAURATION DU MILIEU
AQUATIQUE** ➤ p 6-7

- Frayères à brochets
- Réaménagement de tronçons de rivière dégradés
- Remise en état des boisements de berge
- Bras mort de la Veyle
- Réaménagement de l'étang "Grand Chau"

INFOS / BRÈVES ➤ p 8



C'est avec plaisir que je vous adresse le cinquième numéro du journal de la Veyle, de la part de l'ensemble des élus du syndicat. Ce document a pour objectif de sensibiliser et d'impliquer la population dans une démarche collective de préservation de la qualité environnementale de notre bassin de vie.

Depuis près de 10 ans, les 50 communes du bassin versant de la Veyle, ayant progressivement pris la mesure des enjeux environnementaux de l'eau de la Veyle et de ses affluents, ont uni leurs efforts pour diagnostiquer et construire ensemble un ambitieux programme d'actions visant à reconquérir la qualité de nos rivières.

Ce programme est un contrat entre les communes réunies en syndicat (le Syndicat Mixte Veyle Vivante) et nos partenaires financiers pour la Veyle et ses affluents. Après plusieurs années d'études scientifiques et de réflexion des élus, ce contrat de rivière a été signé en 2004 pour une durée de 7 ans.

Après 4 ans consacrés aux actions et aux travaux prévus dans le contrat de rivière, nous sommes déjà à mi-parcours dans la réalisation de cette mission qui doit s'achever en 2011.

Cette étape peut être l'occasion de jeter un regard sur le chemin parcouru, et d'en tirer des enseignements pour évoluer dans nos réflexions et dans nos actions futures.

Tout d'abord, en terme de réalisations concrètes, les quelques pages de ce journal de la Veyle donnent un aperçu de l'ampleur des actions qui ont été menées, tout en sachant qu'il reste encore beaucoup à réaliser d'ici à 2011.

Avec le respect de l'argent public et le souci de l'efficacité, les élus du syndicat expérimentent, à échelle réduite, les actions les plus novatrices, en se donnant le temps de l'analyse, avant de les généraliser.

Citons à ce titre la renaturation de la Veyle à Biziat avec, en toile de fond, une réflexion plus globale sur le devenir des ouvrages, ou encore les expérimentations menées sur un site pilote consacré à la lutte contre la pollution des eaux par les pesticides, qui ont précédées le montage d'un programme de Mesures Agro-Environnementales sur l'ensemble du bassin.

D'autre part, j'observe des évolutions qui me semblent très intéressantes depuis le début de la démarche de contrat de rivière : les communes ont pris l'habitude de réfléchir ensemble sur les problèmes d'eau et de rivière, d'apporter des réponses pensées à échelle globale. De plus, les différents partenaires (agriculteurs, usagers, pêcheurs, riverains...) sont davantage impliqués dans la gestion des cours d'eau et les décisions gagnent en pertinence.

Mais ne nous trompons pas : nous nous sommes fixés un objectif de bon état écologique de la Veyle d'ici 15 ans (objectif découlant de la directive cadre européenne sur l'Eau), et ces motifs de satisfaction ne doivent pas cacher l'ampleur de la tâche.

Une petite enquête réalisée par des collégiens sur notre territoire montre que bon nombre de passants interrogés dans les rues d'une commune du bassin versant ne connaît pas la rivière, et encore moins ses problèmes !

Donc, si j'avais un vœu à formuler en ce début d'année, ce serait une prise de conscience collective et citoyenne des habitants du bassin de l'existence de la fragilité de nos rivières et de l'impact potentiel des pratiques de chacun sur la qualité de celles-ci.

Guy PELLETIER

Le président du Syndicat Mixte Veyle Vivante



La petite Veyle reméandrée en amont d'un moulin

Pourquoi ces travaux ?

En amont du moulin de Geai à Biziat, la Veyle se présentait sous la forme d'un canal rectiligne, large et peu profond depuis l'abandon du vannage du moulin en aval. Ce bout de cours d'eau était trop uniforme pour le bon développement de la vie aquatique et des poissons.



La petite Veyle en amont du moulin de Geai à Biziat avant travaux



Les travaux sont en cours...



Après les travaux, la nature reprend ses droits

Un peu d'histoire...

En fait, ce tronçon de rivière a été façonné de toute pièce avant la révolution française pour permettre au moulin du Geai de fonctionner. Il y avait alors une vanne qui maintenait un niveau d'eau élevé dans la Veyle.

Le projet

En lieu et place de l'ancienne vanne automatisée, il a été préféré de recréer un tronçon de cours d'eau à l'allure et au fonctionnement proches de ce qui pouvait exister à l'état naturel. En partant d'un constat de lit trop large et rectiligne, le projet a donc consisté à créer des méandres et réduire la largeur du chenal d'étiage (sans réduire la capacité d'écoulement en crue) de manière à retrouver des eaux courantes.

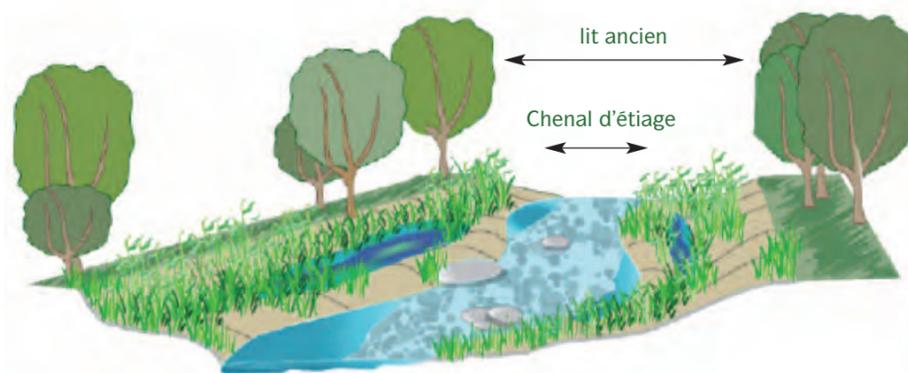
Les travaux

Ce projet ambitieux et novateur a commencé en 2004 par l'acquisition à l'amiable d'une bande de 30 m des terres riveraines, les terrains étant remis à disposition des agriculteurs aujourd'hui.



Les méandres ont remplacé le lit rectiligne

Schéma des travaux réalisés



Les chiffres et les partenaires :

Montant des travaux : 180 000 € environ, financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Rhône Alpes, le Département de l'Ain et l'État. (4 ans de projet, 14 semaines de travaux, 1 877 arbres et 1792 plantes aquatiques).

Partenaires : commune de Biziat et agriculteurs riverains.

A l'automne 2006, les travaux ont été réalisés avec un remarquable savoir-faire par une entreprise spécialisée : 3 méandres ont été créés en amont et un chenal d'étiage sinueux en aval. Les nouvelles berges ont été plantées par des arbres et arbustes de bords de rivière (saules, frênes, aulnes ou "vernes") et des plantes semi-aquatiques (joncs, laïches...).

Les résultats attendus...



la rivière après travaux...

Un entretien est prévu pour les premières années, mais la Veyle doit reprendre ses droits : par l'action des crues, en roulant ses graviers, la rivière va recréer des petites fosses, des plages, des petits courants... la vie de la rivière, c'est justement cette évolution permanente. Au fil du temps la végétation va se développer, la faune trouver sa place...

D'ici quelques années, on attend par exemple que le nombre d'espèces et la quantité de poissons soient considérablement augmentés, et avec davantage d'espèces d'eaux vives comme les barbeaux, les goujons, les vandoises... Un suivi scientifique viendra vérifier à partir de 2008 si les résultats attendus sont au rendez-vous.



Un site pilote et une réflexion sur les moulins...

Ce projet novateur n'est pas qu'une initiative isolée. Il s'agissait, pour les élus du Syndicat, de s'attaquer à une problématique plus fondamentale sur notre territoire qui compte plus de 60 moulins : "Que faire face à l'abandon de l'usage traditionnel de l'eau par les meuniers ?" Le projet du moulin de Geai permet aussi d'expérimenter, démontrer qu'il est possible d'apporter une solution nouvelle face à l'abandon d'un vannage. Les ouvrages sont pour la plupart privés, et pourtant leur gestion influe sur l'ensemble du fonctionnement de la rivière : sur les crues, sur les niveaux d'eau, la vie aquatique....

Les usages traditionnels de l'eau ayant disparu, que faire lorsqu'un ouvrage est abandonné ?

- La collectivité doit-elle :
- Ne rien faire, en considérant que cela relève du privé ?
 - Construire et entretenir une vanne automatique pour imiter les manœuvres du meunier ? (comme par exemple au moulin Thurignat à Crottet)
 - Ou au contraire, proposer de supprimer l'ouvrage, en réaménageant le lit du cours d'eau en amont ?

Pour anticiper sur des situations d'urgence, le Syndicat conduit actuellement une étude pour analyser les 12 ouvrages (moulins, seuils, vannes...) les plus problématiques du territoire. Après une expertise technique, une phase de concertation très constructive a permis de recueillir l'avis des usagers. Au final, ce travail de réflexion sera le point de départ de nouvelles actions sur les ouvrages, dans l'objectif d'améliorer la qualité de nos cours d'eau, tout en conciliant tous les usages de la rivière.



Clément Rabuel Une vie au rythme de la Veyle



Clément Rabuel a grandi puis vécu au bord de la Veyle. Des années 40 à aujourd'hui, il est un témoin privilégié des différentes transformations qu'a connues la rivière.

Quels souvenirs d'enfance gardez-vous de la Veyle ?

C. R. : J'ai grandi à Perrex, à une époque où la Veyle était encore sauvage, avec des berges très boisées. C'était une rivière riche en poissons de toutes sortes : gardons, brochets, brèmes, chevaines, anguilles, barbeaux... J'ai commencé à pêcher dans la Veyle et ses affluents (le Renon et le Menthon) à l'âge de 12 ans et je suis membre de la société de pêche depuis 1962.

Je m'en souviens aussi comme d'une époque où la Veyle animait de nombreuses professions : meunerie et scierie notamment. Les agriculteurs s'en servaient également pour arroser.

Quelles modifications sont intervenues depuis ?

C. R. : C'est à partir des années 50 que les plus grosses transformations ont eu lieu, lorsqu'ils ont dragué la rivière et entièrement déboisé les berges. Après, la Veyle ressemblait à un canal. Certaines espèces de poissons se sont raréfiées – sans disparaître toutefois – et les oiseaux ne trouvaient plus à se nicher. Les canards avaient disparu. Le bon côté des choses, c'est que les crues s'en sont trouvées modifiées, faisant reculer les inondations, fréquentes au préalable. Des systèmes de vannes automatiques, au niveau des nombreux moulins, sont également venus remplacer le travail anciennement fait par le meunier. Aujourd'hui, dans mon secteur, il n'y a que le moulin de Geai qui n'ait pas de système de vannes.

Justement, le secteur du moulin de Geai a récemment subi de grosses transformations pour retrouver son allure « naturelle ». Que pensez-vous des travaux réalisés ?

C. R. : Grâce aux travaux réalisés par le Syndicat de la Veyle Vivante, la rivière retrouve son aspect naturel et son âme. C'est un chantier de grande envergure qui a pour objectif d'améliorer au maximum le fonctionnement de la Veyle. Les abords sont replantés et des méandres sont créés au niveau du cours d'eau avec des virages renforcés pour éviter les effondrements de berges. C'est un beau travail. Les canards commencent à revenir. Concernant la pêche, celle-ci est interdite pour 3 ans dans le secteur du moulin du Geai afin de permettre un rééquilibrage de la faune et de la flore. Mais les fonds de la rivière n'ont pas été touchés et l'empoisonnement devrait être bon.



Agriculture : Nouveau dispositif de Mesures Agro-Environnementales (M.A.E.)

un travail de concertation est en cours...

Des enjeux agro-environnementaux forts...

L'activité agricole et la protection et gestion des eaux sont des problématiques intimement liées sur notre territoire, desquelles nous pouvons dégager 4 enjeux principaux :

- **La pollution des eaux superficielles** (cours d'eau, fossés) par les pesticides, favorisée par une pression agricole forte et des sols majoritairement imperméables.
- **La protection des prairies humides de la Veyle aval**, milieux naturels importants d'un point de vue hydraulique et écologique.
- **L'entretien et la sauvegarde du milieu des étangs dombistes.**
- **La protection de la ressource "eau potable"** de la pollution par les nitrates.

...auxquels un nouveau dispositif contractuel...

Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, plusieurs dispositifs dits "agro-environnementaux", destinés à la profession agricole et cofinancés par l'Union Européenne et l'État français, se sont succédés. Ces dispositifs ont tous fonctionné sur la base de Mesures Agro-Environnementales (M.A.E.).

Les M.A.E. consistent en un cahier des charges qui contraint de façon volontaire et contre rémunération un exploitant agricole à modifier ses pratiques d'exploitation de façon à les rendre plus respectueuses de l'environnement. Il s'agit en général d'un engagement sur 5 ans, pour lequel l'agriculteur est rémunéré.

Le nouveau dispositif proposé par les pouvoirs publics prend le nom de "Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (M.A.E.T.). Son financement est assuré par l'État et l'Union Européenne.

...nous permettra de répondre

La D.D.A.F. (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ain) a sollicité le Syndicat Mixte Veyle Vivante pour se porter responsable de la mise en place du dispositif M.A.E.T. sur le territoire du Bassin de la Veyle ; proposition acceptée par notre Syndicat...

Propositions de Mesures Agro-Environnementales (M.A.E.) pour le territoire du bassin de la Veyle



Territoire 1 : Totalité du Bassin versant de la Veyle

Objectif : Lutte contre la pollution des cours d'eau par les pesticides

Les mesures proposées visent à créer et entretenir des "zones tampons" qui vont filtrer les polluants présents dans les eaux de ruissellement d'une part, et réduire la quantité de produits utilisés à la source, par l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique, d'autre part.

M.A.E. proposées :

- Mise en place de bandes enherbées le long des fossés
- Entretien des haies
- Réduction des doses de produit utilisé en grande culture

Territoire 2 : La Dombes

Objectif : Entretien et sauvegarde du milieu dombiste

La Dombes et ses étangs constituent un territoire bien spécifique sur lequel existent déjà plusieurs dispositifs de type contractuel : Natura 2000, C.D.R.A. (Contrat de Développement Rhône-Alpes), Mesures aqua-environnementales... C'est pourquoi, notre proposition dans le cadre du dispositif M.A.E.T. se limitera à l'entretien des fossés indispensables au fonctionnement hydraulique de la Dombes, en complément des fossés les plus gros déjà entretenus par le Syndicat Mixte Veyle Vivante.

M.A.E. proposées :

- Entretien des fossés

Territoire 4 : Prairies humides de la Veyle aval

Objectif : Préservation et gestion des prairies inondables

La mesure proposée vise à garantir la sauvegarde du milieu prairial et à y instaurer une gestion appropriée (fertilisation limitée...).

M.A.E. proposées :

- Gestion extensive et réduction de la fertilisation des prairies.

Territoire 3 : Périmètres de captage A.E.P. (Alimentation en Eau Potable)

Objectif : Lutte contre la pollution des ressources A.E.P. par les nitrates

Le Bassin versant de la Veyle possède plusieurs captages A.E.P., dont plusieurs alimentent des zones urbaines. Le suivi qualitatif des eaux brutes indique, sur certaines d'entre elles, des concentrations en nitrates préoccupantes car assez proches du seuil de potabilité. Voilà pourquoi le Syndicat Mixte Veyle Vivante propose des mesures visant à limiter l'apport et l'infiltration des nitrates sur les zones de captage du territoire.

M.A.E. proposées :

- Mise en place de cultures dites "intermédiaires" sur des terres laissées habituellement nues en hiver
- Réduction de la fertilisation azotée sur prairie
- Réduction de la fertilisation azotée en grande culture

Diverses actions de restauration des milieux aquatiques réalisées par le Syndicat Mixte VEYLE VIVANTE depuis 2004



Frayère de Saint-Jean-sur-Veyle (Les Planches)

Des zones humides pour la reproduction du brochet

Le brochet est une espèce exigeante qui sort du cours d'eau pour aller se reproduire dans les zones inondées en fin d'hiver. Les prairies humides ou des bras morts inondés fréquemment et pour plusieurs semaines consécutives constituent les zones de reproduction ou « frayères ». La plaine inondable de la Veyle ayant été artificialisée, ces zones humides pourtant bénéfiques à tous les autres poissons de la Veyle sont de plus en plus rares.



Zone propice à la reproduction des brochets (site de Polliat 2 ans après travaux)

Pour restaurer ces milieux essentiels à la présence de cette espèce dans nos rivières, le Syndicat aménage les sites favorables en créant des pentes douces et installe une petite vanne pour retenir l'eau dans la frayère durant la période de reproduction :

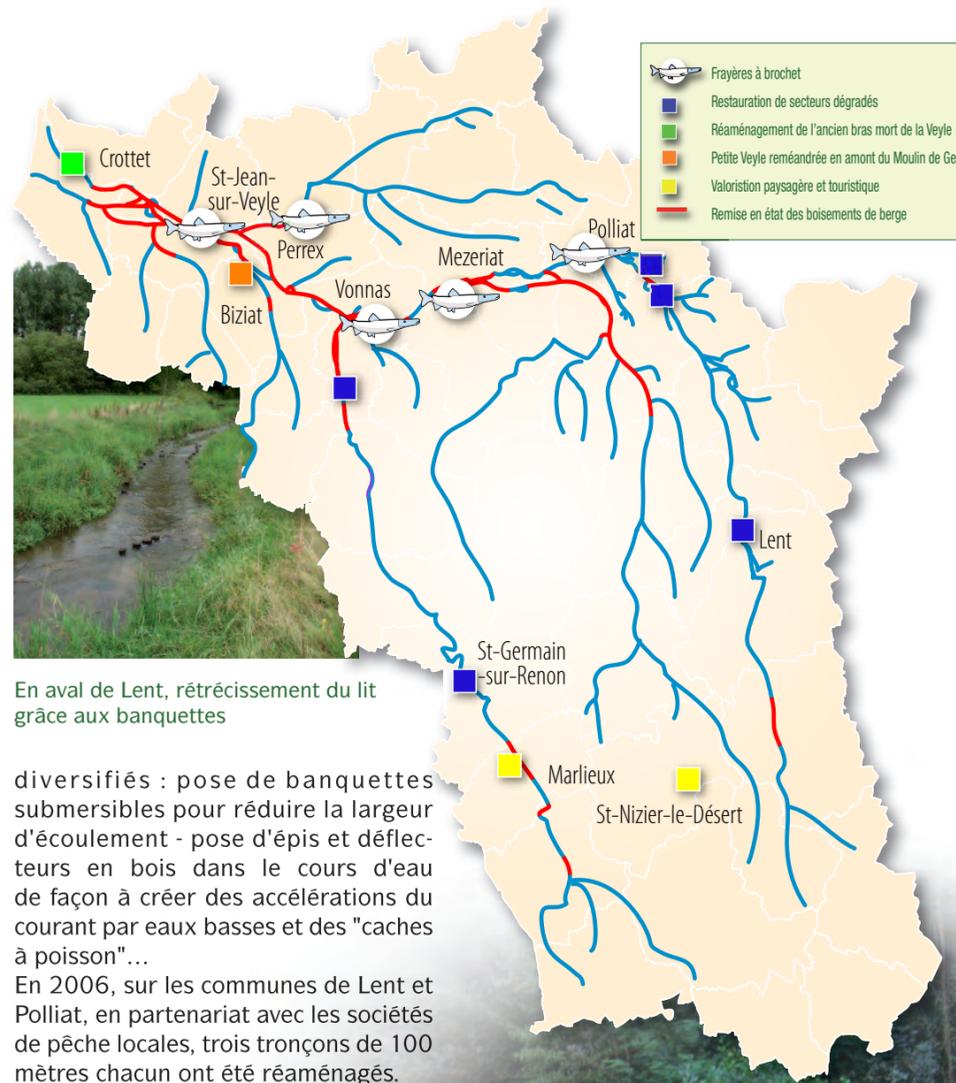
- à Saint-Jean-sur-Veyle en 2005
- à Vonnas et à Mézeriat au cours de l'année 2006
- à Perrex, au lieu-dit "moulin du Pont" : travaux en cours

“ La Fédération de Pêche de l'Ain effectuera un suivi "qualité" sur les frayères et les réaménagements de tronçons dégradés réalisés par le Syndicat. ”

Réaménagement du lit de la Veyle sur des tronçons dégradés

Une étude des cours d'eau réalisée par le Syndicat fait apparaître des secteurs de rivière de bonne qualité écologique au sein desquels il existe des petits tronçons dégradés pénalisant l'ensemble. C'est pourquoi le Syndicat Mixte Veyle Vivante a entrepris un programme de restauration ciblé sur ces portions de rivière souvent trop larges, rectilignes et uniformes.

Par différentes techniques, les habitats aquatiques des cours d'eau ont été



En aval de Lent, rétrécissement du lit grâce aux banquettes

diversifiés : pose de banquettes submersibles pour réduire la largeur d'écoulement - pose d'épis et déflecteurs en bois dans le cours d'eau de façon à créer des accélérations du courant par eaux basses et des "caches à poisson"...

En 2006, sur les communes de Lent et Polliat, en partenariat avec les sociétés de pêche locales, trois tronçons de 100 mètres chacun ont été réaménagés.



Banquette submersible (rétrécissement de la Veyle) au Moulin de Cure à Polliat



Épis et déflecteurs en bois à Polliat (Bois des Vernes)

Remise en état des boisements de berge

Des travaux d'entretien essentiels à la qualité de la rivière...

Ces travaux sont théoriquement à la charge du riverain, mais dans l'intérêt général, le Syndicat se substitue à ceux-ci pour les entretiens lourds sur les secteurs à enjeux ou à risques. Le choix a été fait d'anticiper sur les problèmes et de programmer une tranche de travaux d'entretien chaque année, en procédant par ordre de priorité, de manière à remettre durablement les boisements en état sur des tronçons entiers de cours d'eau.

Suite à un état des lieux dressé sur l'ensemble des cours d'eau, un document de gestion et une programmation précise des travaux ont été réalisés pour les quinze années à venir en concertation avec les communes.

Ainsi, chaque hiver depuis 2005, d'importants travaux d'abattage et de nettoyage des berges de la rivière sont entrepris par le Syndicat. A partir de cet hiver, un vaste programme de reboisement des berges va être lancé sur les secteurs où la végétation est absente, en complément des travaux d'entretien.

Nouvelle jeunesse pour l'étang "Grand Chaux" à Saint-Nizier-le-Désert

L'Étang "Grand Chaux", l'un des deux étangs de pêche de la base de loisir de Saint-Nizier-le-Désert, s'est offert une nouvelle jeunesse. En collaboration avec la Communauté de Communes du Canton de Chalamont, gestionnaire du site, le Syndicat Mixte Veyle Vivante a fait réaliser un curage suivi d'un remodelage des fonds de l'étang, afin d'offrir à la vie piscicole une diversité de milieu plus favorable à sa reproduction.

L'accueil du public n'a pas été oublié, le maître d'ouvrage ayant cherché à fournir à tous les types de visiteurs un cadre agréable et accessible à tous : sentier piétons, deux parkings visiteurs, passerelle de franchissement du fossé de ceinture, tables et bancs de pique-nique ainsi que deux pontons de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite sont venus compléter les équipements existants.

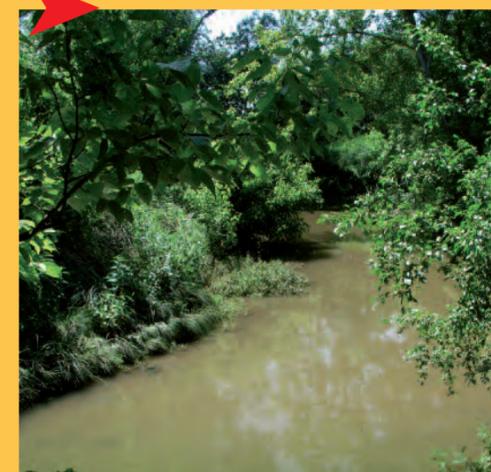
Ces travaux se sont terminés en novembre avec la plantation d'arbres et arbustes destinés à améliorer l'aspect paysager du site.

Cette opération a fait l'objet d'un cofinancement de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général de l'Ain et de la Communauté de Communes du canton de Chalamont.

Notons enfin que le Syndicat Mixte Veyle Vivante prévoit, par la suite, la conception et la mise en place autour de l'étang de panneaux à caractère pédagogique, qui permettront aux visiteurs de découvrir les us et coutumes relatifs aux étangs du pays dombliste, dont l'étang "Grand Chaux" constitue un exemple.



Ponton de pêche pour personne à mobilité réduite



Redonner vie au bras mort de Crottet...

L'objectif de ces travaux est d'améliorer la qualité physique et biologique de la Veyle qui, par le passé, a été rectifiée avec un tracé rectiligne et uniforme très peu propice au développement de la vie aquatique (berges verticales, hauteur d'eau très faible en été). Grâce aux travaux réalisés, l'ancien bras de la Veyle revit car il est alimenté en eau dès les petites crues. Parallèlement, des aménagements ont été exécutés à l'intérieur du bras rectifié pour diversifier les habitats aquatiques (épis en bois et caches à poissons).



Cache à poissons aménagée à l'aide de branchages



Entretien des boisements de berge

Les boisements de berge sont essentiels pour la santé de nos rivières en :

- limitant l'érosion des berges
- limitant le développement des algues et l'échauffement de l'eau par l'ombrage
- améliorent la biodiversité (oiseaux, caches à poissons...).

Pour conserver l'équilibre de la rivière, il faut donc entretenir ces boisements pour les préserver, et les reconstituer là où ils manquent.

Brèves

Prévention des inondations

Les services de l'État ont débuté l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations sur le bassin de la Veyle. Après délimitation de la zone inondable de la Veyle (de Dompierre-sur-Veyle à la Saône et des parties aval des affluents), il s'agira, pour les communes les plus à risque (c'est-à-dire où les inondations peuvent toucher des lieux habités), de réglementer l'urbanisme. Concrètement, les nouvelles constructions dans les zones inondables seront interdites ou soumises à des prescriptions particulières.

La préservation des zones humides de la basse Veyle

Le précédent journal de la Veyle consacrait un article sur le souhait du Syndicat Mixte Veyle Vivante et de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (F.R.A.P.N.A.) de préserver cette zone en raison de sa qualité écologique et de son importance pour l'expansion des crues. Monsieur le Préfet de l'Ain a souhaité donner suite à cette demande : courant 2008, des mesures concrètes de protection devraient être proposées aux usagers de la zone.

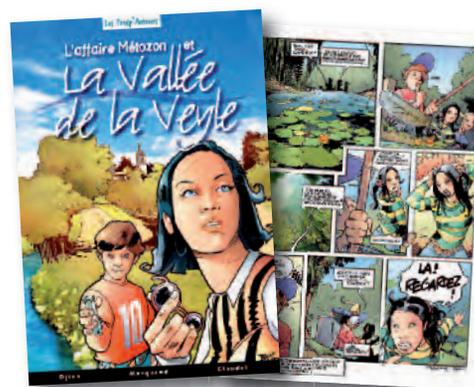
Qualité de l'eau

Les communes continuent leur effort pour améliorer le traitement de nos eaux usées, en construisant des stations d'épuration, en réhabilitant les réseaux depuis 2004, près de 10 millions d'euros ont été investis sur 25 communes.

Du côté des industries, sur les 5 gros industriels s'étant engagés dans le contrat de rivière sur des résultats pour diminuer les rejets polluants dans la rivière, 4 auront atteint leurs objectifs en 2008.

L'affaire Métozon et la Vallée de la Veyle

Une bande dessinée personnalisée, intrigue policière abordant les notions de gestion de la Veyle, a été conçue. Elle est progressivement mise à disposition des collèges du territoire, qui mettent en place des animations sur la Veyle en utilisant comme support la BD. Des projets intéressants ont déjà vu le jour à Péronnas et Pont-de-Veyle.



Marquand Edition - Collection Prosp'Acteurs
Co-scénaristes Djian et Marquand
Dessinateur Glaudel

Animations scolaires

Le Syndicat propose tous les ans des animations dans les écoles visant à « connaître la Veyle pour mieux la protéger ».

Depuis 2001, près de 230 journées d'expérimentations en salle ou en extérieur (dont 57 cette année scolaire) ont bénéficié aux enfants du territoire.

Dés herbages communaux

Des désherbeurs thermiques (qui détruisent les mauvaises herbes par la chaleur d'une flamme) vont être distribués à une dizaine de communes afin de réduire l'usage de pesticides par les agents communaux pour le désherbage.

Qu'est ce que le contrat de rivière de la Veyle

Partant d'un constat d'une rivière dégradée, polluée, c'est un programme d'actions établi sur une durée limitée (en quelques sortes une opération "coup de poing") pour améliorer durablement l'état et le fonctionnement de la Veyle et ses affluents. Le programme d'actions a été conçu sur la base d'études poussées qui ont analysé les problèmes avant de définir les remèdes.

Les actions du contrat de rivière concernent trois axes :

- la qualité de l'eau (15,3 millions d'euros)
- le bon fonctionnement des rivières (4,4 millions d'euros)
- la sensibilisation de la population grâce à des actions de communication (0,7 million d'euros)

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante

Il s'agit d'une structure intercommunale regroupant 50 communes du bassin versant de la Veyle chargée de gérer de façon cohérente et efficace les cours d'eau. C'est la structure qui pilote et met en place les actions du contrat de rivière.

Syndicat Mixte Veyle Vivante

77, route de Mâcon - 01540 Vonnas
Tél. 04 74 50 26 66 - Fax 04 74 50 02 68
email : veyle-vivante@wanadoo.fr
site internet : <http://www.veyle-vivante.com>

Horaires secrétariat :

Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 18h00
Vendredi de 8h30 à 17h00

Conception, rédaction : Syndicat Mixte Veyle Vivante - Comimpres
Impression : Comimpres



Rhône-Alpes Région



Journal financé avec l'aide de
l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
et de la Région Rhône-Alpes